Nations Unies S/2017/1079



# Conseil de sécurité

Distr. générale
20 décembre 2017
Français
Original : anglais

## Lettre datée du 15 décembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme le Conseil de sécurité l'a demandé au paragraphe 10 de sa résolution 2378 (2017), j'ai l'honneur de vous présenter mes recommandations sur un dispositif permettant de combler les déficits de capacités des opérations de maintien de la paix, notamment par une formation plus efficace et plus efficiente et un renforcement des capacités. Veuillez trouver ci-joint mes recommandations visant à combler ces lacunes (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**

17-23005 (F) 291217 291217






## Annexe à la lettre du 15 décembre 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

## Introduction

1. La présente annexe fait suite à la résolution 2378 (2017) du Conseil de sécurité, par laquelle ce dernier a prié le Secrétaire général de lui fournir des informations actualisées sur les efforts qui continuent d'être déployés pour combler les lacunes existantes en matière de constitution des forces et de capacités ainsi que sur d'autres aspects indispensables pour que les opérations de maintien de la paix puissent faire convenablement et efficacement face aux problèmes de paix et de sécurité, et de lui présenter des recommandations en vue de l'établissement d'un dispositif permettant de combler ces lacunes, notamment par une formation plus efficace et plus efficiente et un renforcement des capacités. Comme ce sujet touche nos discussions en cours avec les États Membres concernant mes propositions de réforme, en particulier pour ce qui est de l'architecture de paix et de sécurité et de la gestion, des ajustements seront apportés, le cas échéant, aux initiatives et recommandations figurant dans le présent document afin de tenir compte des décisions des États Membres sur l'ensemble de mes propositions de réforme.

2. L'Organisation des Nations Unies a la chance de pouvoir compter sur des contingents fournis par plus de 120 États membres pour ses missions de maintien de la paix. Les États Membres sélectionnent les agents, soldats et policiers qui participeront au maintien de la paix, vérifient leurs antécédents, les forment et les déploient, en s'efforçant de répondre aux exigences que nous avons fixées concernant le matériel, la formation et la performance d'ensemble. Toutefois, malgré ces efforts, des déficits de capacités et de moyens subsistent dans certaines missions. Pour y remédier, le Secrétariat a pris en coopération avec les États membres plusieurs initiatives pour améliorer la constitution des forces et mieux appuyer les activités de formation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Des mesures spécifiques, dont des directives sur les normes concernant les unités militaires et de police, de nouveaux supports de formation et un appui renforcé au moyen de formations ciblées, sont décrites plus en détail ci-après, suivies d'une série de recommandations visant à consolider et accroître leur effet sur l'amélioration de la performance d'ensemble du personnel en uniforme de nos missions de maintien de la paix.

## Lacunes existantes

### Constitution des forces et capacités

3. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies exécutent de nombreuses tâches interdépendantes et parfois inédites dans des environnements souvent rudes et difficiles d'accès nécessitant des camps sécurisés, une bonne mobilité aérienne et terrestre, un appui médical adéquat, des chaînes d'approvisionnement robustes et sûres, du matériel durable et de l'autonomie. Comme l'a souligné le Conseil de sécurité, les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent être dotées en temps utile des moyens nécessaires pour pouvoir exécuter pleinement leurs mandats et faire face aux défis qu'elles rencontrent et rencontreront. Nous ne pouvons plus dépendre fortement de quelques fournisseurs de contingents ou de personnel de police trop sollicités, nous devons continuer de nous efforcer de disposer d'un ensemble diversifié de fournisseurs apportant les moyens qu'il faut, et d'accroître la souplesse du maintien de la paix, en conservant ainsi la légitimité issue d'un large éventail de fournisseurs.

4. Pour faire face à l'évolution des réalités opérationnelles et à l'imprévisibilité des menaces, les missions ont besoin de capacités différentes aux différentes périodes de leur cycle de vie. Il faut continuellement réévaluer leur concept général d'opérations et ajuster la composition de leurs forces et leur plans d'opérations. Dans ce contexte, il est indispensable que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police fassent preuve de souplesse quant aux moyens qu'ils fournissent et aux délais dans lesquels ils les fournissent. La constitution des capacités de maintien de la paix des Nations Unies ne saurait se limiter au type de matériel demandé et aux effectifs demandés. Elle concerne de plus en plus l'ensemble des éléments concourant à la bonne exécution du mandat, notamment la souplesse, la formation, l'équipement, la technologie, la doctrine, le leadership, la discipline, l'interopérabilité, la protection sociale, l'état d'esprit et la représentation équilibrée des sexes, ainsi que l'absence de restrictions opérationnelles. Des opérations plus complexes et parfois plus dangereuses nécessitent de renforcer les communications, l'appréciation de la situation, l'interopérabilité entre unités et la protection de la force.

5. Ce qu'il faut, ce sont les bonnes capacités et pas seulement les capacités disponibles. Il manque de moyens spécialisés et hautement performants, en particulier d'hélicoptères et d'éléments habilitants dans des domaines tels que les services médicaux, le génie spécialisé, les renseignements, la surveillance, la reconnaissance et la lutte contre les engins explosifs improvisés, les moyens rapidement déployables, les femmes, et les soldats de la paix francophones. De même, il importe plus que jamais de disposer de programmes de formation et de renforcement des capacités bien ciblés, soutenus et répondant à nos normes.

6. Toutes les missions disposent de capacités qui peuvent et doivent être renforcées mais deux d'entre elles continuent de pâtir de lacunes spécifiques. Il manque à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) une unité d'hélicoptères utilitaires moyens armés et une unité d'hélicoptères utilitaires moyens et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) n'a pas encore déployé de compagnie de transport ni de compagnie de forces spéciales pour la force de protection régionale. Les difficultés à déployer rapidement les capacités, en particulier pour des missions telles que la MINUSS, sont souvent liées au consentement et aux capacités du Gouvernement du pays hôte. Il est crucial que les membres du Conseil de sécurité veillent ensemble et individuellement à ce que les gouvernements des pays hôtes respectent pleinement les accords sur le statut des missions et à ce que le Conseil prenne les mesures nécessaires lorsqu'ils ne le font pas.

**Principaux domaines de capacités**

7. Malgré les promesses renouvelées lors des récentes réunions de haut niveau et l'engagement des États membres, certains domaines de capacités critiques nécessiteront un appui soutenu et des contributions des États membres :

- Des **unités à grande mobilité** offrant une plus grande souplesse au commandant de la force et au chef de la police civile sont de plus en plus nécessaires à la protection des civils et du personnel de la Mission.
- Une **meilleure appréciation de la situation** par du personnel spécialisé et qualifié est une nécessité qui ne fera que croître dans nos missions, compte tenu des environnements dangereux dans lesquels nous opérons.
- Des **unités de soutien de haute qualité** pour des tâches touchant l'appui aux aérodromes, les engins explosifs, les transports, le génie spécialisé, les services médicaux et l'aviation sont particulièrement nécessaires, étant donné

que les zones d'opération des missions de maintien de la paix sont souvent sous-développées, avec peu de moyens de transports, d'infrastructures et de ressources locales.

- La **protection de la force, assortie de dispositifs de protection des camps**, est nécessaire dans les missions telles que la MINUSMA, où nous devons prendre des mesures de lutte contre les engins explosifs improvisés et les tirs indirects. Une meilleure formation est nécessaire dans ce domaine, tant avant le déploiement que pendant la mission.
- La **capacité de déploiement rapide** au moment propice a toujours été l'une des difficultés opérationnelles les plus contrariantes du maintien de la paix des Nations Unies.
- Il faut davantage de **soldats et policiers francophones** car la plupart des soldats de la paix interviennent dans des lieux de langue française où l'ONU ne peut déployer suffisamment de personnel en uniforme capable d'interagir avec la population locale, un élément essentiel de la protection des civils et des premières phases de la consolidation de la paix.
- Le **déploiement de femmes à 15 % de nos postes d'officiers d'état-major et d'observateurs militaires** a été fixé comme objectif en 2016. Nous nous sommes également fixé comme objectif de doubler le nombre de femmes policiers et soldats de la paix à l'horizon 2020. Avec l'appui ferme et résolu des États Membres, nous espérons pouvoir finalement atteindre ces chiffres, en particulier par la contribution des équipes de liaison féminines et l'amélioration des programmes de formation pour femmes officiers.

**Difficultés de formation et de renforcement des capacités**

8. Il est essentiel de déployer des forces répondant à nos normes de conduite et de performance pour combler les déficits de capacités, ce qui commence par une formation appropriée. Les États Membres ont toujours soutenu que la formation leur incombait au premier chef. De plus, avec 128 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, plus de 15 missions et quelque 110 000 hommes en roulement au rythme d'environ 95 000 par an, l'appui que le Secrétariat peut fournir est limité pour ce qui est d'assurer directement la formation ou de coordonner une formation ciblée. En général, les besoins des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont divers car les façons de procéder, les ressources et les capacités des institutions militaires et policières nationales diffèrent considérablement d'un pays à l'autre.

9. La connaissance et les compétences acquises en formation doivent être rafraîchies régulièrement. De même, le matériel ne peut durer sans des systèmes appropriés d'entretien, de réparation et d'acquisition de pièces de rechange. Or, les activités de formation et de renforcement des capacités sont souvent considérées comme des activités ponctuelles et non comme un moyen durable et spécialisé d'améliorer l'efficacité opérationnelle tout au long du cycle de vie d'une mission. Former les soldats de la paix juste avant le déploiement et les équiper pour leur relève ne leur permet donc pas de continuer à s'autoformer.

10. Les tentatives précédentes de créer un mécanisme centralisé pour coordonner et améliorer les activités de formation et de renforcement des capacités, telles que le Centre d'échanges sur l'Afrique du Groupe des Huit, n'ont pas été couronnées de succès, des difficultés ayant été rencontrées par les prestataires et les bénéficiaires de la formation. Certains pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police rechignent à fournir une évaluation exhaustive de leurs besoins en formation. De même, des fournisseurs d'appui bilatéral à la formation peuvent hésiter à partager

des informations ou à répondre à des demandes sortant de leurs activités prévues pour satisfaire les priorités de l'ONU.

11. La formation de base préalable au déploiement apporte d'importantes connaissances et compétences générales mais la formation spécialisée propre à la mission est devenue plus importante, d'autant que davantage d'unités doivent connaître et apprécier la situation locale pour pouvoir exécuter les tâches qui leur sont confiées. La mise en relation entre fournisseurs et bénéficiaires aux fins de combler ces déficits de capacités se fait le mieux lorsque des partenariats ciblés portant sur des missions ou des pays spécifiques se nouent pour améliorer certaines capacités. Cette manière d'envisager les choses correspond à la manière plus stratégique dont le Secrétariat envisage la constitution des forces depuis trois ans. Toutefois, il ne peut être satisfait à ces besoins que si les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police donnent en temps utile des évaluations précises de leurs capacités militaires et de police existantes et des lacunes en matière de formation pour ce qui est des compétences professionnelles spécifiques à la Mission et des compétences spécifiques attendues par les Nations Unies.

12. Malgré les progrès faits pour ce qui est de combler ces lacunes, les difficultés que rencontrent nombre des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en matière de capacités, de formation et de conduite sont trop grandes pour que le Secrétariat puisse y faire face avec ses ressources. À l'heure actuelle, la plupart des activités de renforcement des capacités liées au maintien de la paix que mène le Secrétariat, notamment le Service intégré de formation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens, sont financées par des ressources extrabudgétaires. Le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix continue de subir une pression à la baisse et le manque de ressources durables continue de nuire aux efforts que nous faisons pour appuyer les activités de formation et de renforcement des capacités. Depuis 2009/10, le budget de formation du Service intégré de formation est passé de 2 697 950 dollars à 1 221 418 dollars, diminuant de 55 %, et un poste de formation militaire a été supprimé. Cette réduction du financement a fait disparaître l'appui institutionnalisé à la formation en matière de direction d'une opération de maintien de la paix, maintenant financé par des contributions volontaires d'États membres ou des redevances sur les missions de maintien de la paix. Elle a également réduit la capacité du Service de fournir un appui aux États Membres et aux missions sur le terrain. Dans le même temps, les États Membres demandent à l'Organisation d'en faire davantage pour coordonner le renforcement des capacités, élaborer des supports de formation, veiller au respect des normes de déontologie et de discipline et proposer une formation aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Ainsi, les exigences croissantes des contributeurs financiers et du personnel militaire de maintien de la paix ne s'accompagnent pas d'une augmentation correspondante des ressources du compte d'appui. Nous sommes parvenus à recueillir des contributions volontaires à l'appui du renforcement des capacités mais elles portaient sur des initiatives précises telles que la formation des hauts responsables des missions, le Centre régional de formation et de conférences d'Entebbe ou des partenariats triangulaires.

## Action continue visant à combler les lacunes existantes

### Constitution stratégique des forces

13. Un élément essentiel de notre engagement stratégique constant a été le rôle joué par les membres du Conseil de sécurité pour ce qui est de définir les besoins en

capacités de nos missions et de nous aider à les satisfaire. Plusieurs membres du Conseil ont accueilli des réunions de haut niveau, se sont engagés à fournir de nouvelles capacités et en ont préparé, ont fourni un appui à la formation et au renforcement des capacités et ont soutenu directement, financièrement et politiquement, nos efforts de constitution stratégique des forces. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont collaboré étroitement avec les États Membres pour organiser le Sommet de 2015 sur le maintien de la paix puis les réunions ministérielles de 2016 et 2017. Ces réunions de haut niveau ont porté l'attention du plus haut niveau politique sur les déficits de capacités de maintien de la paix et engendré une dynamique mondiale positive en faveur du partenariat de maintien de la paix. La récente réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, tenue au Canada en novembre, a permis à 46 États Membres d'annoncer de nouvelles contributions de contingents ou de personnel de police, dont certaines comblent d'importants déficits de capacités en éléments habilitants tels que les moyens aériens, les forces de réaction rapide et les capacités médicales. Certains États Membres ont également annoncé des contributions sous la forme d'unités militaires et de police à déploiement rapide.

14. Les réunions de haut niveau nous permettent de générer une importante réserve de capacités militaires et policières pouvant ensuite être préparées au déploiement par un nouveau mécanisme, le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Ce système a remplacé en juillet 2015 le Système de forces et moyens en attente des Nations Unies afin d'assurer une meilleure préparation et un déploiement plus rapide des capacités de maintien de la paix de qualité. Le Système de préparation des moyens de maintien de la paix, élément maintenant essentiel de la constitution stratégique des forces des Nations Unies, permet une vérification et une évaluation systématiques aux fins de renforcer l'état de préparation opérationnelle des capacités annoncées avant l'examen en vue du déploiement. Ensemble, les réunions de haut niveau et le Système ont doté l'Organisation d'un ensemble de capacités militaires et policières connues pouvant être mobilisées pour combler les lacunes que rencontrent les missions et déployer plus rapidement une nouvelle mission. En ce qui concerne les travaux du Conseil de sécurité, le Système peut donner une meilleure visibilité des réserves de capacité au moment d'élaborer ou de renouveler les mandats. Des mandats clairs et hiérarchisés reflétant les capacités disponibles nous permettront également de mieux évaluer la performance du personnel en tenue et de renforcer le dialogue entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat.

15. Les visites d'évaluation et de consultation effectuées dans le cadre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix aident le Secrétariat à mieux connaître les capacités des États Membres et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à mieux comprendre les besoins. Elles permettent à l'Organisation de sélectionner les unités de maintien de la paix qui répondent le mieux aux besoins d'environnements opérationnels spécifiques. Depuis mars 2016, 39 visites ont ainsi été effectuées pour évaluer 105 unités enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Les équipes procédant à ces visites se sont entretenues avec des représentants militaires et politiques, ce qui a abouti à des engagements de fournir de nouveaux moyens, notamment des hélicoptères d'attaque. Ces visites renforcent également le dialogue constructif avec les capitales des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour ce qui est des attentes en termes de performance et de conduite.

16. Le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et les visites d'évaluation et de consultation peuvent mettre au jour des insuffisances de capacités dans les unités annoncées, ce qui permet au Secrétariat de coordonner et cibler les activités de formation et de renforcement des capacités, notamment avec des

fournisseurs bilatéraux de renforcement des capacités. Il a également permis au Secrétariat de mettre en place des partenariats de déploiement conjoint, où les États Membres s'associent, notamment par roulement, pour fournir en continu une capacité spécifique telle qu'un élément habilitant de grande valeur. Le roulement des C-130 de la MINUSMA a été un essai concluant, qui inspirera le recours au roulement pour d'autres éléments habilitants de haute valeur et disponibles en nombre limité, tels que des hélicoptères.

17. Le cas de la MINUSMA montre également à quel point il importe de compléter les réunions de haut niveau par des réunions spécifiques portant sur la constitution des forces des missions ayant des déficits de capacités persistants. La conférence sur la constitution des forces de la MINUSMA, tenue en mai 2017, a permis d'envisager celle-ci de manière plus interactive et à plus long terme afin de combler les déficits de capacités de la mission. Les États Membres ont pu planifier les contributions futures au Mali, encourager la poursuite des débats sur les partenariats conjoints et envisager de manière plus concertée des questions connexes essentielles telles que la mise à disposition d'officiers d'état-major qualifiés, les lacunes en matière de formation et les besoins en matériel.

18. Un élément essentiel de l'action du Secrétariat est la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens, créée en mars 2015 parce qu'il fallait envisager de manière plus prospective, coordonnée et soutenue la constitution d'importants moyens en personnel en tenue pour les opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la formation. Cette nécessité a également été soulignée dans le rapport de 2015 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95-S/2015/446). Les principaux objectifs de la Cellule sont de veiller à ce que le Secrétariat dialogue de manière stratégique avec les États Membres sur leurs contributions potentielles au maintien de la paix et d'appuyer la planification systématique des besoins futurs en matière de capacités de maintien de la paix. À cette fin, elle travaille en étroite collaboration avec le Service intégré de formation, qui joue un rôle de premier plan dans la participation des États Membres à l'élaboration des normes de formation et à la formation elle-même, et dans la fourniture de compétences et la coordination interne en la matière.

### Formation ciblée

19. Notre formation ciblée prend diverses formes, selon le thème et le mode d'exécution le plus approprié. Le Service intégré de formation fournit une formation ciblée aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police afin qu'ils intègrent les normes de formation des Nations Unies dans leurs institutions nationales. Cette action porte principalement sur la formation de formateurs, notamment au moyen de visites de l'équipe itinérante de formation. Un centre pilote de formation des formateurs financé uniquement par des contributions volontaires a été créé à Entebbe en 2016. On y forme essentiellement ceux qui sont chargés du Cours de formation des officiers d'état-major des Nations Unies. Il a été créé comme suite à des retours d'information des commandants de force révélant des insuffisances dans la performance d'officiers d'état-major. On y a également organisé des programmes de formation des formateurs sur la conception des exercices en mission, la protection des civils, les supports de formation complétant les manuels militaires, un cours pour les conseillers pour la problématique hommes-femmes, un cours pour les commandants de secteur militaire et des cours pour la police des Nations Unies.

20. L'appui à la formation ciblée est fourni au moyen de projets de partenariat triangulaire dans les domaines du génie et des transmissions, financés par des

contributions extrabudgétaires. Dans le domaine du génie, plus de 170 agents de pays africains ont ainsi été formés avec le concours de 91 formateurs venant de divers États Membres. Plus de 75 % de ceux qui ont suivi le cours de génie en 2016 dispensent déjà des formations dans leur pays. Le projet de l'École des transmissions militaires des Nations Unies renforce l'état de préparation du personnel de transmission – militaire et policier – affecté aux missions de maintien de la paix en lui fournissant une formation normalisée et pratique sur le matériel informatique et de communications des Nations Unies et sur les consignes générales. À ce jour, plus de 2 000 experts en transmissions des Nations Unies ont été formés, dont 113 femmes, et certains ont déjà été déployés.

21. Une autre initiative de formation ciblée ayant prouvé son efficacité est le programme de formation en ligne sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, comportant un cours à l'intention de tous les membres du personnel des Nations Unies (civil et militaire) et un autre à l'intention des cadres civils et militaires. Le programme est obligatoire pour tous les fonctionnaires du Secrétariat dans les villes sièges et les lieux d'affectation hors Siège depuis mai 2017. Plus de 7 400 membres du personnel avaient suivi la formation en octobre. Les cours peuvent également être utilisés aux fins de la formation préalable au déploiement. Les premières réactions ont été positives : le personnel a salué la clarté et l'utilité du contenu et des illustrations.

## Recommandations

### Constitution des forces et capacités

22. Le renforcement de la constitution stratégique des forces est l'une des voies par lesquelles nous pouvons réaliser ma vision de réforme pour aider l'Organisation à pouvoir planifier, lancer et gérer de manière plus souple et pragmatique un large éventail d'opérations. Il est essentiel d'associer compétences et capacités de répondre rapidement aux besoins spécifiques sur le terrain pour que les opérations de paix des Nations Unies restent un instrument souple et adaptable. Malgré les progrès considérables accomplis ces dernières années pour ce qui est d'améliorer notre façon de procéder et de développer des partenariats avec les États Membres afin de combler les déficits de capacités, des limites subsistent inévitablement et certaines lacunes restent à combler. Surtout, l'Organisation est tributaire des moyens que les États Membres sont disposés à lui fournir et ni le Secrétariat ni le Conseil de sécurité ne peuvent aisément influer sur la volonté politique de les lui fournir. Nous devrons donc continuer de renforcer notre action collective et faire preuve de créativité pour combler certaines de nos lacunes les plus importantes. Il faut pour cela que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police eux-mêmes investissent davantage dans la formation et l'amélioration de l'équipement pour maintenir les normes de l'Organisation et s'adapter à de nouveaux environnements opérationnels.

23. Les réunions portant spécifiquement sur la constitution des forces des missions ayant des déficits de capacités persistants se poursuivront et évolueront en fonction des enseignements tirés à ce jour. La coordination entre prestataires et bénéficiaires de la formation aux fins de combler ces lacunes se fait dans le cadre de partenariats ciblés portant sur des missions ou des pays spécifiques et visant à améliorer certaines capacités. Cette coordination est cruciale pour le succès des missions critiques et il faut des moyens novateurs d'obtenir et de conserver les capacités requises.

24. Dans le domaine de l'aviation, un groupe de travail créé au sein du Groupe directeur pour le renforcement des moyens en personnel en tenue a été chargé de

mieux cerner les difficultés auxquelles les pays fournisseurs de contingents se heurtent pour ce qui est de fournir des hélicoptères, et de rechercher des moyens novateurs de générer des capacités en la matière.

**Formation et renforcement des capacités**

25. Il faut améliorer la coordination de la formation et du renforcement des capacités pour obtenir des résultats meilleurs encore dans la constitution stratégique des forces. Ces efforts doivent également être plus étroitement liés au processus de constitution des forces dans le cadre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix de manière à déployer dans les missions des contingents et du personnel de police formés et équipés comme il se doit. À cette fin, je propose de créer un mécanisme de coordination souple réunissant les entités du Secrétariat participant à la formation, au renforcement des capacités et à la constitution des forces, les pays fournisseurs potentiels de contingents ou de personnel de police qui bénéficieraient de la formation et du renforcement des capacités, et les États Membres pouvant fournir l'appui nécessaire, afin que des unités et du personnel préalablement formés puissent être déployés dans les opérations de maintien de la paix. Ce mécanisme de coordination se limiterait à mettre en relation les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police enregistrés dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et les États Membres disposés à fournir un appui sur une base bilatérale ou, le cas échéant, trilatérale.

26. Pour appuyer une plus large gamme d'initiatives, répondre à des besoins de formation et de renforcement des capacités multiples et parfois imprévus et pouvoir maintenir à long terme l'appui à la formation et au renforcement des capacités, je propose de créer, pour compléter le mécanisme suggéré ci-dessus, une dotation commune pluridonateurs au sein du fonds d'affectation spéciale du Département des opérations de maintien de la paix. Cette dotation augmenterait les ressources disponibles pour la coordination et la fourniture d'un appui supplémentaire ciblé et continu à la formation destinée aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et renforcerait notre capacité de faire face rapidement à de nouvelles questions prioritaires. Elle permettrait également une coopération stratégique plus durable avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, notamment en ce qui concerne la constitution des forces d'une mission précise ou concernant des moyens précis, et les visites d'évaluation et de consultation. Un mécanisme supplémentaire plus souple et plus réactif pourrait s'avérer nécessaire pour appuyer un plus large éventail d'initiatives et répondre à des besoins de formation et de renforcement des capacités multiples et parfois imprévus.

27. Une action ciblée de renforcement des capacités doit également se poursuivre, sachant que certains types de capacités constituent des priorités plus urgentes que d'autres. Les partenariats triangulaires doivent être élargis à d'autres capacités qui pourraient être nécessaires, comme l'a recommandé le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'à d'autres régions géographiques, à d'autres capacités habilitantes et aux pays francophones. Les travaux en cours sur les normes médicales sont stimulés par un partenariat d'États Membres intéressés. Coordonnés par le Secrétariat, ces États Membres fournissent des fonds, des compétences, des capacités de mobilisation et des formations pour améliorer la qualité des moyens médicaux déployés dans les missions de maintien de la paix.

28. Le roulement constant du personnel devrait faire l'objet d'un appui à la formation le plus « en amont » possible de la part de l'Organisation et des partenaires bilatéraux, par exemple par exemple sous la forme de formations de formateurs générant des capacités nationales autonomes et par l'inclusion de

formations spécifiques aux Nations Unies dans les programmes de formation professionnelle des officiers et des sous-officiers.

29. Étant donné que les États membres sont les principaux fournisseurs de moyens de formation et de renforcement des capacités, je recommande que l'appui bilatéral à la formation soit apporté dans les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police eux-mêmes et porte essentiellement sur le renforcement des moyens nationaux de formation. Heureusement, plusieurs États Membres ont déjà entrepris ou se sont engagés à entreprendre de telles activités à l'appui des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en ce qui concerne des missions spécifiques. Les propositions ont été formulées avec le concours du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et transmises aux États Membres par le Service intégré de formation. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions continueront de fournir un appui technique aux États Membres et de les conseiller sur les cas où il convient de fournir un appui. J'invite également les États Membres à continuer de verser des contributions volontaires aux partenariats triangulaires dans les domaines du génie et des transmissions, de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et de la formation, ainsi qu'au centre de formation des formateurs, à l'appui du centre même ou de programmes spécifiques. Enfin, je demande instamment aux États Membres de verser des contributions volontaires pour appuyer les activités de traduction ou de se charger de traductions pour les Nations Unies au moyen de ressources nationales.

30. En ce qui concerne la déontologie et la discipline et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, il faut faire fond sur les initiatives existantes et combler les lacunes dans la formation des contingents et du personnel de police fournis par les pays. Le Bureau des services de contrôle interne et le Département de l'appui aux missions sont en train d'élaborer un projet de programme de formation pour enquêteurs nationaux et un appui est sollicité pour en achever la mise au point, la mise à l'essai et la mise en service.

31. Il sera également crucial de renforcer le dialogue concernant la performance avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Nous devons appliquer intégralement nos normes de performance et de conduite, notamment par des normes appropriées en matière de formation, de matériel et de performance. Le Conseil de sécurité doit à cet égard jouer un rôle de premier plan. Dans les cas où des mesures doivent être prises pour sanctionner une performance insuffisante ou des écarts de conduite, nous comptons sur l'appui constant du Conseil, de l'Assemblée générale et des États Membres. Notre objectif commun doit être d'instaurer un cercle vertueux de la performance où chacun aspire à l'excellence des capacités nouvellement créées, des contributions actuelles et des relèves futures. Cet effort repose sur un partenariat entre le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur la base d'un dialogue franc, nourri par des informations en temps réel et l'analyse de données quantifiables. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent donc chercher à prendre dans les meilleurs délais des mesures correctives systématiques.

32. Veiller à ce que chaque mission de maintien de la paix des Nations Unies soit menée par des soldats et des policiers correctement formés, équipés, dirigés et motivés, relève après relève, est un défi majeur qui nécessitera davantage de partenariats, de ressources et de temps. De nombreux progrès ont été accomplis ces dernières années mais beaucoup reste à faire. Le Secrétariat, pour sa part, intensifiera encore ses travaux sur la constitution stratégique des forces et l'appui à la formation ciblée. Je compte sur les États Membres pour travailler en partenariat avec nous, notamment dans le cadre d'initiatives bilatérales de formation et de

partenariats triangulaires avec le Secrétariat, et pour redoubler d'efforts de sorte que tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ayant besoin d'appui ou de renforcement des capacités aux fins du maintien de la paix puissent les recevoir. J'attends avec intérêt de recevoir dans les jours et semaines à venir les observations et suggestions des membres du Conseil de sécurité, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et des autres États membres sur la manière dont nous pouvons ensemble assurer l'efficacité de nos opérations de maintien de la paix.